



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE



Parlamentsdienste  
Services du Parlement  
Servizi del Parlamento  
Servetschs dal parlament

## Feuille d'information sur les possibilités de mise à disposition d'expertise technique parlementaire

### Introduction

La présente feuille d'information vise à présenter les possibilités pour les unités du DFAE, en l'occurrence la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et la Division Sécurité humaine (DSH) de la Direction Politique, de faire recours à l'expertise des Services du Parlement (SP) dans le cadre de projets de soutien à des parlements nationaux.

Cette expertise est mise à disposition sur la base de la *Déclaration d'intention du 1<sup>er</sup> février 2016 relatives aux modalités de collaboration entre les Services du Parlement et le Département fédéral des affaires étrangères en matière de coopération technique parlementaire*. La Déclaration d'intention intervient au moment où le Parlement suisse souhaite renforcer ses activités de coopération technique dans le cadre d'un projet pilote portant sur la législature 2015-2019, et permet de lier ces efforts à ceux déjà déployés par la DDC et la DSH, en particulier en réponse aux besoins des pays en transition démocratique.

En tant que projet pilote, l'initiative ne dispose pas de ressources financières ou humaines additionnelles, ni auprès des SP ni auprès du DFAE. Les activités doivent donc être intégrées aux programmes géographiques existants de la DSH dans la prévention et transformation de conflit ou dans les projets de développement de la DDC. L'expertise des SP est à disposition sous réserve de la disponibilité de ses collaborateurs au moment de la requête et sera allouée en fonction de priorités établies dans cette feuille d'information.

### 1. Principes généraux

Les SP mettent à disposition leurs collaborateurs, dans la mesure de leur disponibilité, pour des projets auprès de parlements étrangers soutenus par la DDC ou la DSH. Le soutien des SP comprend principalement du conseil ou de la formation. Les SP sont également à disposition pour fournir du conseil dans la phase d'élaboration et d'évaluation des projets.

L'expertise des SP sera prioritairement mobilisée:

- pour soutenir des parlements en tant qu'institution et/ou des processus de réformes législatives et constitutionnelles dans les pays bénéficiaires ;
- lorsqu'elle est particulièrement pertinente pour relever des défis identifiés sur place ;
- pour des projets de longue durée ;
- lorsqu'un programme DDC est mis en œuvre par son bureau sur place, ou dans les contextes où la DSH a développé un ensemble d'activités de prévention de conflit et de promotion de la démocratie, pilotées (en général) par un *Human Security Adviser* ;
- lorsque le budget d'un programme géographique le permet.

### 2. Domaines d'expertise des SP

Les SP possèdent une expertise notamment dans les domaines suivants :

Travail législatif du Parlement: méthode du travail législatif, procédure au sein des conseils, travail légistique (commission de rédaction)

Participation de la société civile et recherche de consensus; procédure de consultation, auditions, canaux de communication (pétitions, requêtes, etc.);

Activités de contrôle du gouvernement: travail des commissions de contrôle (Commissions de gestion et des finances, délégations) et du Contrôle parlementaire de l'administration (études d'impact);

Processus budgétaire: Commissions des finances ; cycle budgétaire, surveillance financières;

Travail des commissions: composition, attributions, compétence des présidents, méthodes de travail, organisation des travaux, etc.;

Droit parlementaire: compétences des organes, statut des députés (immunité), droits d'information des députés, prérogative des présidents des conseils, etc.;

Participation à la politique étrangère et diplomatie parlementaire: compétence des commissions de politique étrangère et des délégations, groupes d'amitié;

Bibliothèque parlementaire: méthodes de travail, base de données ; recherche documentaire;

Communication et relations publiques: relations avec les médias, activités de relations publiques;

Technologie de l'information: bases de données parlementaires, e-parliament, site internet;

Procès-verbaux: technique de rédaction, système d'enregistrement;

Rôle de l'employé parlementaire: neutralité, cahier des charges;

Politique de sécurité du bâtiment: ouverture au public et exigence de sécurité;

Multilinguisme et droit des minorités: traduction, interprétation, statut des minorités au sein du parlement.

***Nota bene: Certaines questions qui se posent typiquement dans maints parlements – par ex., le rôle de l'opposition – se posent en Suisse dans des termes très différents du fait du régime politique particulier que nous connaissons. Ceci peut rendre parfois l'expérience suisse peu transposable dans d'autres contextes.***

### **3. Types d'engagements des SP**

#### Missions de collaborateurs des SP à l'étranger

*Missions de courte durée*: ces missions durent en général 1 semaine et au maximum 4 semaines; elles doivent être planifiées, si possible, au minimum 6 semaines à l'avance. Le collaborateur des SP est rétribué par ceux-ci pour le travail effectué en mission. Les frais de mission (vol, hôtel, repas) sont assumés par le service chargé du projet au sein du DFAE.

*Missions de longue durée* : les missions de plus de 4 semaines sont considérées comme de longue durée, et doivent être planifiées en principe au minimum 3 mois à l'avance. Le collaborateur engagé dans une mission de longue durée suspend, sous la forme d'un congé non payé, sa relation de travail avec les SP et est engagé par le DFAE le temps de la mission. Les frais (rémunération, vol, repas, logement) sont entièrement pris en charge par le DFAE.

#### Accueil de délégations étrangères en visite d'étude

Studienbesuche von ausländischen Delegationen können ebenfalls berücksichtigt werden, sollten jedoch in der Regel in ein längerfristiges Zusammenarbeitsprojekt eingebettet sein. Solche Studiendelegationen setzen sich typischerweise mehrheitlich aus MA der Parlamentsverwaltung zusammen, welche in jenem Bereich tätig sein, auf welchen das *projet d'assistance* fokussiert ist. Studiendelegationen im Bereich der PTZ sind klar zu unterscheiden von Besuchen ausländischer Parlamentsdelegationen, welche dem bilateralen Kontakt und Austausch mit dem Schweizer Parlament gewidmet sind. Ces activités sont aussi à différencier

des visites d'étude de délégations de ministères ou composées d'acteurs mixtes (ex : société civile, gouvernement, académiques et parlementaires).

Les visites d'études organisées dans le cadre de la coopération technique parlementaire n'auront en raison de leur nature, pas ou que marginalement, d'aspect protocolaire.

Les visites d'étude de délégations étrangères organisées par la DSH et la DDC sont planifiées en consultation étroite avec les SP afin de s'assurer de la disponibilité de ces derniers ainsi que de l'Assemblée fédérale pour recevoir la délégation.

Les frais liés aux visites d'étude (voyage, hôtel, repas, honoraires de tiers, visites des autorités, etc.) sont entièrement pris en charge par le service chargé du projet au sein de la DDC ou de la DSH à l'exception des repas sur invitation de l'Assemblée fédérale ou des SP.

#### Accueil de collaborateurs d'un Parlement étranger

Exceptionnellement, les SP peuvent accueillir, dans le cadre d'un projet de coopération technique existant, un employé d'un parlement étranger pour un stage de quelques semaines. Les SP sont associés étroitement à la définition du profil requis pour effectuer ce stage. De bonnes connaissances dans une des langues officielles sont notamment requises.

L'encadrement d'un stagiaire par les SP est gratuit. Tous les autres coûts liés sont entièrement à la charge du service chargé du projet au sein de la DDC ou de la DSH.

#### **4. Modalités d'introduction de projet conjoint DFAE-SP**

Les unités du DFAE qui envisagent de requérir le soutien des SP sont invitées à contacter les points de contact respectifs à la DSH (MOI) et à la DDC (HCO) afin de confirmer la disponibilité des ressources. Le cas échéant, l'unité requérant les SP fournira une note conceptuelle contenant:

- des informations sur le projet existant (ou projet envisagé)
- des informations sur les partenaires et interlocuteurs
- l'objectif de la mise à disposition
- la chronologie des activités et étapes proposées

#### **5. Personnes de contact**

Les unités qui envisagent une collaboration avec les SP sont invitées à contacter les personnes de contact au sein de leur division:

Division Sécurité humaine : Tatiana Monney, [tatiana.monney@eda.admin.ch](mailto:tatiana.monney@eda.admin.ch)

Direction du Développement et Coopération : Corinne Huser, [corinne.huser@eda.admin.ch](mailto:corinne.huser@eda.admin.ch)

Les SP sont par ailleurs disponibles pour toute information ou clarification sur l'expertise disponible :

Alexandre Fuzessery, Responsable de la coopération technique parlementaire, [alexandre.fuezessery@parl.admin.ch](mailto:alexandre.fuezessery@parl.admin.ch)

Daniel Zehnder, stv. Leiter Internationales&Mehrsprachigkeit, [daniel.zehnder@parl.admin.ch](mailto:daniel.zehnder@parl.admin.ch)

---

<sup>1</sup> Für Besuche von Parlamentsdelegationen die schwergewichtig einen bilateralen, politischen und protokollarischen Charakter haben, ist der Leiter Internationale Beziehungen der Parlamentsdienste, Botschafter Claudio Fischer zuständig.